

AR Prefecture

063-216303537-20260612-2026_06_26-DE

Reçu le 15/06/2026

Publié le 15/06/2026

Extrait du registre des délibérations

du Conseil Municipal de Saint Germain l'Herm

Nombre de Conseillers

- en exercice	11	L'an Deux Mil vingt-six, le 12 juin à 20 h 00
- présents	08	Le Conseil Municipal de St Germain l'Herm, régulièrement convoqué
- votants	08	s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,
- absents	03	sous la présidence de Mme Chantal DESGEORGES, maire
- exclus	0	

Date de convocation : 08 juin 2026
Date d'affichage : 08 juin 2026

Présents : BOURDON Didier, CARLE Pascal, CONFOLENT Philippe, DESGEORGES Chantal, GIRARD Carole, MONGHEAL Jean-Luc, THABOUILLOT Jacques, VOISSET Yvette

Absent(s) :

Absent(s) excusé(s) : ARNAL Brigitte (pouvoir à CONFOLENT Philippe), POUYET Sylvie (pouvoir à DESGEORGES Chantal), TIXIER Arnaud (pouvoir à GIRARD Carole)

a été nommé secrétaire : THABOUILLOT Jacques

Délibération 26 - 2026

Objet : Mise en place du Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP) avec l'accompagnement du Centre de Gestion

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code du travail, notamment les articles L.4121-1 et suivants relatifs à l'obligation de prévention des risques professionnels ;

Vu le décret n° 2001-1016 du 5 novembre 2001 portant création d'un document relatif à l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs ;

Considérant que l'autorité territoriale a l'obligation de prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des agents ;

Considérant que l'élaboration et la mise à jour du Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels constituent une obligation réglementaire ;

Considérant l'intérêt pour la collectivité de bénéficier de l'accompagnement technique et méthodologique proposé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale pour la réalisation de cette démarche ;

AR Prefecture

Après en avoir délibéré

063-216303337-20260612-2026_06_26-DE

Reçu le 15/06/2026

Publié le 15/06/2026

DÉCIDE

Article 1 :

D'engager la démarche d'évaluation des risques professionnels au sein de la collectivité en vue de l'élaboration du Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP).

Article 2 :

De recourir au service de prévention du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du PUY-DE-DOME afin d'assurer la réalisation de l'étude des risques professionnels ; l'accompagnement méthodologique ; l'élaboration du Document Unique ; le cas échéant, la proposition d'un plan d'actions de prévention.

Article 3 :

D'autoriser Madame le Maire à signer la convention correspondante avec le Centre de Gestion ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Article 4 :

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la collectivité sachant que ce service représente une dépense de 2775.50€ pour une collectivité territoriale employant de 6 à 10 agents.

Pour extrait conforme

Fait et délibéré à Saint Germain l'Herm, les jours, mois et an ci-dessus

Acte rendu exécutoire après le dépôt
en Sous-préfecture d'Ambert le 16/06/2026
et publication ou notification du 16/06/2026

Le Secrétaire
M. THABOUILLOT Jacques



Mme le Maire
Mme Chantal DESGEORGES

